

Le groupe radical veut couper le lard qui entoure le texte

PRISE DE POSITION • L'avant-projet de Constitution est jugé très à gauche et trop volumineux par le groupe radical. La question des coûts l'inquiète également.



Trop volumineux, trop socialisant et trop coûteux: tels sont les reproches du groupe radical à l'avant-projet de Constitution. VINCENT MURITH-AR



PHILIPPE CASTELLA

«Faut-il soutenir un tel avant-projet?» La question titille le groupe radical. En conclusion de sa prise de position sur l'avant-projet de Constitution, il s'avoue «très perplexe à ce stade de la procédure». Ce qu'il reproche au texte tient en trois critiques: trop volumineux, trop socialisant et trop coûteux.

Quant au volume, une remarque revient constamment dans la position détaillée: «Le groupe demande la suppression de cet article.» Pour les radicaux, de nombreux articles ne méritent pas leur inscription dans une Constitution. «Quantité de dispositions retenues contiennent des détails de rang législatif, voire réglementaire, qui n'ont rien à faire dans un texte constitutionnel.» Quelques exemples: l'institution d'un bureau de la famille, de la jeunesse et de l'égalité (art. 68), la promotion des loisirs (art. 88) ou encore tout le chapitre sur la société civile (art. 153 à 155).

D'autres articles empiètent, selon eux, sur les compétences fédérales. C'est le cas en particulier de l'instauration d'un partenariat enregistré ou Pacs (art. 15) et surtout de l'assurance-maternité (art. 34). En conséquence,

«il conviendra de tout entreprendre pour élaguer cet avant-projet, pour couper le lard qui entoure notre future Constitution, sans toutefois atteindre le muscle de celle-ci. Mais on est encore loin...»

UN RELENT SOCIALISTE

En matière sociale également, la viande est trop grasse au goût des radicaux. L'inscription, parmi les buts de l'Etat (art. 3), de la

promotion de la responsabilité sociale dans l'économie et dans l'activité étatique a «un relent d'une doctrine socialiste visant à limiter la liberté du commerce et de l'industrie». Quant aux nombreux articles sur les droits fondamentaux et les droits sociaux (art. 8 à 42), ils sont opposés au maigre article sur la responsabilité personnelle (art. 43), si chère aux radicaux. Autre point de friction: le droit de vote accordé

aux étrangers sur les plans cantonal et communal.

Sur le plan financier, le groupe radical sera «très vigilant» quant aux coûts futurs de certaines idées proposées, afin de «ne pas endetter les générations futures». Il conclut son catalogue de critiques en reconnaissant qu'«il reste encore une longue route à parcourir avant d'atteindre tous nos objectifs».

PhC

NOTÉ EN MARGE

«Une regrettable erreur»

La position du groupe radical sur l'avant-projet de Constitution a été «corrigée» quelques heures après sa publication, «deux erreurs s'y étant glissées». Plutôt que de version corrigée, il faudrait parler de version expurgée. La première copie a fait bondir le président de la Constituante, Christian Levrat. Il y était accusé d'être l'auteur, en compagnie du secrétaire général Antoine Geinoz, du commentaire qui accompagne le texte officiel de l'avant-projet. Le groupe radical prenait ses distances avec ce commentaire qui «ne lie que ses auteurs». Des auteurs à qui l'on reproche plus loin d'être «tous deux socialistes».

«J'ai exigé que le groupe radical corrige immédiatement ces deux points», reconnaît Christian Levrat. Le commentaire incriminé a été rédigé par le groupe «Communication et consultation», qui comprend trois radicaux, et adopté par le bureau. L'option choisie est d'exposer systématiquement la position adoptée par le plénum, ce qui explique peut-être l'irritation radicale. Quant à l'étiquette de socialiste accolée au secrétaire Antoine Geinoz, elle provient, sans doute, de la même irritation. «Je n'ai jamais milité dans aucun parti, se défend-il. Je tiens à garder une image d'indépendance et d'impartialité au service de tous les constituants.» S'il a été candidat à la Constituante, c'est sur une liste hors partis et apolitisée, la liste Fenêtres ouvertes. «Il s'agit d'une regrettable erreur», confesse Denis Boivin, président du groupe radical. «Vis-à-vis de M. Geinoz, ça n'était pas correct.» L'un des responsables du groupe de travail sur la position radicale s'en est d'ailleurs excusé auprès de lui. Et les aspirations du texte ont rapidement été polies. Fin d'un épisode qui révèle tout de même les tensions grandissantes au sein de la Constituante à mesure que le projet prend forme.

PhC

On n'a pas fini de faire le tour du bac

ÉTUDES • A quoi servent les études gymnasiales? Une table ronde a esquissé quelques pistes jeudi soir. Entre deux coups de gueule contre les «pédagogistes».



A l'image d'Isabelle Chassot, les participants au débat modéré par Ruedi Imbach n'ont pas fini de se poser des questions. ALAIN WICHT

«Cette langue de bois va-t-elle durer toute la soirée? Si c'est le cas, je préfère partir tout de suite!» «Mais vas-y! Vas-y!» Il y avait comme de l'électricité dans l'air, jeudi soir au Collège Saint-Michel, alors que venait de débiter une table ronde consacrée au bac et à ses finalités socioprofessionnelles. Ayant manifestement peu goûté les mots d'introduction du professeur et philosophe Ruedi Imbach, modérateur de la soirée, un enseignant s'est emporté contre la «novlangue des pédagogistes» et leur charabia centré autour de l'éthique et de la communication.

Promptement remis à l'ordre par l'un de ses collègues, le praticien a eu le temps de planter quelques banderilles dans le «projet global de destruction de l'enseignement» qui serait actuellement piloté depuis les officines bernoises. En cause notamment: la nouvelle matu imposée aux cantons par l'ordonnance fédérale de 1995 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale. Pour les collégiens fribourgeois, la réforme est entrée en vigueur en 2001. Et de nombreuses incertitudes demeurent quant à son contenu et à ses finalités.

LE BACHELIER IDÉAL

Comme l'a rappelé Ruedi Imbach, la nouvelle matu est censée former des individus capables d'entreprendre des études supérieures, faisant preuve de curiosité, communiquant avec aisance grâce à leurs connaissances linguistiques, doués d'une capacité à se situer dans le monde, ouverts sur d'autres cultures et pétris d'éthique.

Isabelle Chassot, directrice de l'Instruction publique, a complété ce tableau du bachelier idéal en ajoutant qu'il devait se sentir à l'aise dans un monde «complexe, interconnecté et exigeant», faire preuve de responsabilité, tout en étant épanoui et doté d'une solide culture générale. Vous avez dit exigeant?

Toujours est-il que des voix se sont fait entendre pour remettre en cause la capacité du système actuel à produire de tel(le)s super-étudiant(e)s. Si environ 80% des bacheliers et bachelières entreprennent effectivement des études universitaires, ils sont nombreux à changer d'orientation en cours d'études, voire à abandonner purement et simplement. Un découragement qui n'épargne d'ailleurs pas les collèves: à Saint-Michel, environ 15% des élèves laissent tomber après une année d'études, comme l'a indiqué le proviseur Jacques de Coulon.

HEUREUX, LES COLLÉGIENS?

Une constatation qui amène à s'interroger sur le bien-fondé du choix de certains jeunes de se lancer dans un cursus menant à des études universitaires. Selon Jacques de Coulon, le bonheur des étudiants dépend d'une bonne orientation préalable, tenant compte de leurs capacités. Il a distingué deux types d'étudiants: ceux dotés d'une intelligence pratique et ceux privilégiant l'abstraction. Les premiers devraient, selon lui, être orientés vers des filières menant à une maturité professionnelle, les seconds vers des études gymnasiales centrées sur la langue maternelle et langage mathématique, avec en point de mire l'accès à l'Université.

Indignation de Guillaume Vanhulst, pédagogue et directeur de la formation des maîtres à Fribourg, qui a dénoncé l'arbitraire d'un tel classement. D'après lui, c'est une solution de facilité que propose le proviseur de Saint-Michel. Or «l'essence de toute tyrannie réside dans le refus de la complexité», a-t-il ajouté.

Les divergences sont donc loin d'être aplanies, et Ruedi Imbach, philosophe comme il se doit, s'est réjoui du fait que les débats de la soirée avaient davantage soulevé de questions qu'apporté de réponses... MRZ

Les jeunes affichent leur déception

Le Conseil des jeunes n'a pas la langue dans sa poche: dans sa prise de position effectuée dans le cadre de la procédure de consultation, cette commission extraparlamentaire se montre très critique à l'égard de l'avant-projet de la Charte cantonale. «Si une Constitution n'est pas faite pour les jeunes, elle est faite à leur intention», tempèrent les douze membres du conseil dans un communiqué. «Le texte proposé manque cruellement de souffle et sent le consensus mou.» Or, le peuple n'a pas voulu ça, rappellent-ils, en doutant que les citoyens aient fait le choix d'une Constituante pour une simple mise à jour. «Si cela

avait été le cas, il aurait confié ce travail au Grand Conseil.»

Les jeunes sont également d'avis que cette Constitution présente d'importantes lacunes; elle devrait être axée sur une organisation efficace de l'Etat, sur la mise en place de nécessaires collaborations intercantionales, sur la redistribution du territoire impliquant une répartition claire des tâches entre le canton et les communes. «Or, force est de constater qu'il n'en est rien! Les solutions proposées – quand il y en a – sont des succédanés de vieilles recettes qui ressortent d'un clivage gauche-droite mal assumé.» Pour les jeunes du conseil, il s'agit dès lors de re-

donner à la Constitution fribourgeoise son pouvoir de structuration, de légitimation, d'identification. La capacité d'action des institutions doit être renforcée afin de permettre au canton de relever les défis futurs.

«DE GRANDS RISQUES»

Enfin, les jeunes estiment que le texte proposé, notamment aux chapitres des droits sociaux et des tâches de l'Etat, présente de grands risques. «On promet implicitement et expressément de grandes et belles choses. Alors que l'on sait très bien qu'on ne pourra pas les concrétiser, faute de moyens ou de réelle volonté.

Quelle hypocrisie! Et après, on viendra se plaindre que les politiciens ne respectent pas leurs promesses. Evidemment, quand la base du système, la Constitution, fixe des objectifs inatteignables ou fantaisistes...»

Le Conseil des jeunes reconnaît que sa démarche est très critique. Mais elle a pour but d'améliorer un texte qui, à son sens, en a bien besoin. «C'est pourquoi nous proposons qu'une commission composée de constituants et d'experts soit chargée de présenter un texte plus convaincant. Nous estimons que les retards et les coûts ainsi engendrés en valent la peine.»

KP

EN BREF

Conseil d'Etat pour l'info

RSR-INFO • Le projet RSR-Info de SSR-SRG idée suisse plaît au Conseil d'Etat. «Un tel programme est souhaitable et répond à une demande du public», souligne-t-il en réponse à la consultation de l'Office fédéral de la communication. Le Gouvernement fribourgeois juge «positif» le mode de collaboration entre la future chaîne d'information continue et les radios locales. Mais SSR-SRG idée suisse doit donner des garanties afin de ne pas porter atteinte à l'autonomie et à la viabilité des stations régionales. Il y a aussi lieu de lier cette question de collaboration avec les débats sur la révision de la loi radio/TV, en cours aux Chambres fédérales, estime l'Exécutif cantonal. Lequel souhaite encore que l'ensemble du territoire romand puisse, «à bref délai», capter le nouveau programme. CAG